

UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 juin 2009

Délibération n°2009 – 10

Décision budgétaire modificative N° 2009-01

Vu le décret 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif aux règles de présentation, d'adoption et d'exécution des budgets des EPA nationaux

Vu la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 et ses textes réglementaires d'application

La présente décision budgétaire modificative n° 2009-01 a pour objet :

- **Une ouverture de crédits de 942 000 € sur recette nouvelle provenant du ministre chargé de la mise en œuvre du plan de relance pour le financement des études et du pilotage du campus prometteur « UEB C@mpus »**
- **Des virements de crédits entre les chapitres de fonctionnement et les chapitres de charges de personnels pour les activités UEB, en fonction des nouveaux contrats de travail des personnels. Ces opérations se faisant à strict moyens constants.**

Exposé détaillé du présent projet :

1) Ouverture de crédits sur recette nouvelle :

Le MESR a retenu le projet UEB C@mpus en qualité de campus prometteur. A ce titre il lui attribue 30 M€ pour son volet immobilier sous la forme d'un apport financier initial à la signature d'un contrat de partenariat. Afin de permettre à l'UEB de prendre en charge les dépenses liées aux études et au pilotage de ce projet, une convention tripartite liant le ministre chargé du plan de relance, le MESR et l'UEB est proposée à la signature avec l'accord du conseil d'administration de l'UEB. La signature de cette convention entraînera la délégation d'une subvention de 942 000 € à l'UEB imputés sur le programme 315 du budget de l'Etat. Il est proposé d'inscrire cette subvention en recette au compte 741 et d'ouvrir un crédit identique en fonctionnement au centre financier 663 (UEB C@mpus) (700 000 € au compte 622, honoraires pour les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance à personne publique, 200 000 € au compte 621, personnels extérieurs pour les frais de rémunération de l'équipe de pilotage et 42 000 € au compte 6063, fournitures).

2) Virements de crédits entre chapitres

Centre financier 620 : Valorisation et mission MIDERB. Virement de 65 000 € du fonctionnement (compte 621 personnels extérieurs) vers le compte 641 (rémunérations) : le nouvel ingénieur Europe a été recruté sous contrat UEB et non sous contrat établissement comme précédemment

Centre financier 632 : virement de 53 000 € des comptes de rémunération vers le compte 621 (personnels extérieurs), les personnels UEB affectés à l'activité CDI étant en contrat UBS et non UEB.

Le montant modifié du total des produits est arrêté à : 6 486 000 €

Le montant modifié du total des charges est arrêté à : 7 918 000 €

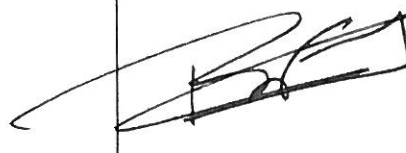
Il est demandé un accord du conseil d'administration sur ces propositions.

Nombre de membres en exercice : 31

Majorité requise :

Vote : 25	Refus de participer au vote : 0
	Pour : 25
	Contre : 0
	Abstentions : 0

Visa du
Président :



Délibération adoptée

Pièces jointes au présent document :

Transmis au Recteur Chancelier des universités le 24 juin 2009